

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

### SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 17 avril 2026

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 14**

**Nombre de conseillers votants : 15**

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, Mr HEBERT Philippe, Adjoint ;

Mmes CHEDRU Kristell, GALLIENNE Véronique, VEZIER Lorna, DUHO Christelle, GOURIOU Laura ; Mrs CHEVALIER Romain, OULAL Abdelkader, LETERME Christophe, GODEFROY Marc, DURIEZ René, JOIGNANT Benjamin

Absent : Mr LEVACHER Philippe, Adjoint, qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

### DESIGNATION D'UN BINOME DANS LE CADRE DU PLUI

Par délibération en date du 22 septembre 2022, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) et a arrêté les modalités de collaboration avec les communes.

Dans ce cadre, un binôme doit être désigné afin de représenter la commune durant l'élaboration du document. Ce binôme participera aux réunions d'informations et de concertation du PLUI. Il est également le garant du relais d'information au sein du conseil municipal.

Mrs Christophe Leterme et Duriez René sont désignés à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Messieurs René DURIEZ et Christophe LETERME en qualité de binôme dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
**Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX**

101cDELIB270426

  
